

CONSEIL MUNICIPAL
BREHAT INFOS N° 59

CONSEIL MUNICIPAL

Membres du conseil municipal : Patrick HUET, maire – Jean-Pierre BOCHER, 1er adjoint – Jean-Luc LE PACHE, 2ème adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 3ème adjointe – Josette ALICE – Marie-Odile BOCHER – Brigitte GRAFFE-CAZENAVE – Michèle LE COR – François-Yves LE THOMAS – Alain LOUAIL – François ROUSSEL

Il ne s'agit pas de l'intégralité des procès verbaux du conseil municipal qui sont consultables en mairie mais d'informations extraites des procès-verbaux ou des comptes-rendus non encore approuvés et résumées à partir de ceux-ci.

Les procès verbaux sont aussi consultables, au fur et à mesure de leur approbation, sur le site ile-de-brehat.fr ou iledebrehat.fr.

SEANCE DU 26 FEVRIER 2011

2 – VOTE DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente les demandes de cotisations et subventions aux organismes et associations pour l'année 2011.

Le maire fait remarquer que la commune soutient l'activité des associations et que la commune le prouve par le versement de subventions. Il profite de l'occasion pour remercier vivement les bénévoles qui permettent à ces associations de fonctionner.

Josette ALICE demande si la commune a reçu plus de demandes par rapport à l'année dernière ?

Le maire indique que pour l'instant toutes les associations n'ont pas fait leur demande. Il rappelle le principe qui consiste à aider surtout les associations qui fonctionnent sur Bréhat.

Le maire précise que le contexte général des finances publiques conduit à limiter le montant des subventions.

-Comité des fêtes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder au Comité des fêtes de la commune, pour l'année 2011 :

- une subvention de fonctionnement de : 4 000 €
- une subvention d'équipement : 1 350 €

- Association Fert'île

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à l'association Fert'île, pour l'année 2011 :

- une subvention de fonctionnement de : 2 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- émet un avis défavorable à la demande de l'association pour la mise à disposition du véhicule communal et à la gratuité du camping municipal.

- SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accorder à la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 430 €.

- Syndicat mixte de protection du littoral breton – VIGIPOL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide de régler au Syndicat mixte de protection du Littoral breton – VIGIPOL, pour l'année 2011, la cotisation qui s'élève 0,20 €/habitant x 448. Soit 89,60 €.

- Amicale Laïque

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à l'Amicale Laïque de l'île de Bréhat, pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 2 500 €

– **Amicale des pompiers de l'Île de Bréhat**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à l'Amicale des pompiers de l'Île de Bréhat, pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 552,84 €.

– **Association des maires de France**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide de régler à l'Association des maires de France, la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève à la somme de 125,78 €.

Josette ALICE demande quel est le domaine de compétences de cette association.

Le maire l'informe que cette association regroupe l'ensemble des maires de France, en fait les communes de France. Elle a un rôle important en matière d'information ainsi que d'intervention auprès des parlementaires. Il rappelle l'importance du Congrès des maires de France qui se tient tous les ans à l'automne.

– **Association « Les P'tits Bréhatins »**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à l'Association « Les P'tits Bréhatins de l'île de Bréhat, pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 525 €, même montant que pour l'an passé.

Le maire informe que les dégâts survenus dans la salle et occasionnés par les jeunes sont couverts par l'association et son assurance. Il fait remarquer l'absence de surveillance par un adulte comme il était prévu initialement dans la convention.

– **ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de régler à l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) pour l'année 2011, la cotisation qui s'élève à 152 €.

– **AEP – Skol Diwan**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accorder à Skol Diwan, pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 160 €.

– **Section des Jeunes Sapeurs Pompiers**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers de Paimpol, pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à la somme de 720 €.

• **Syndicat d'initiative de la commune**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accorder au Syndicat d'Initiative, pour l'année 2011 :

- une subvention de fonctionnement qui s'élève à la somme de : 2 880 €
- une subvention correspondant au 1/3 du financement du salaire : 5 100 €

• **Subvention - enfants scolarisés de Bréhat pour activités culturelles et sportives**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'octroyer 140 € par enfant, la participation de la commune aux dépenses des familles dont les enfants (écolier, collégien, lycéen ou étudiant domicilié à Bréhat) pratiquant une activité soit culturelle, sportive ou de loisir.

La participation de la commune à l'adhésion de Cap Sport pour 70€/enfant, est incluse dans cette subvention.

Le maire rappelle que cette subvention est octroyée suivant la demande des parents et est limitée à un versement par enfant et par an.

• **A.N.A.C. (Association des navigants de la Communauté européenne)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à l'A.N.A.C. (Association des Navigants de la Communauté Européenne), pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 160 €.

• **Association des Iles du Ponant (A.I.P.)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de régler à l'Association des Iles du Ponant (A.I.P.) pour l'année 2011, la cotisation qui s'élève à 2,50 € par habitant DGF (964). Soit un montant de 2410 €.

- **Association U.F.A.C. (Union Française des Anciens Combattants)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide d'accorder à l'U.F.A.C. (Union Française des Anciens Combattants), pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement qui s'élève à 100 €.

- **A.N.E.L. (Association Nationale des Elus du Littoral)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à l'association Nationale des Elus du Littoral
- décide d'accorder à l'A.N.E.L. (Association des Navigants de la Communauté Européenne), pour l'année 2011, une cotisation qui s'élève à 115 €.

Le maire indique que cette association a pour objectif de défendre les intérêts des communes du littoral. Elle est active en matière d'urbanisme (application de la « loi littoral ») ainsi que dans la lutte contre les pollutions.

- **Paimpol Goélo – équipement SNSM**

Le maire soumet la demande de la communauté de communes Paimpol Goélo qui consiste à solliciter une participation financière de la commune, à hauteur de 725 €, destinée à la construction d'un abri pour le canot de sauvetage de la SNSM.

Le maire informe que le coût total du projet s'élève à 63 000 €, montant réparti entre toutes les communes du canton.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer qu'après discussion avec les bénévoles, il s'avère que le projet initial était nettement moins coûteux mais que la commune de Ploubazlanec s'était opposée à cette construction par des bénévoles. Il indique que la communauté de communes de Paimpol Goélo s'est chargée du dossier et a fait appel à un architecte ce qui a généré une augmentation des coûts de construction. Il s'interroge sur cette façon de faire et est étonné que les projets moins coûteux ne soient pas retenus.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer qu'il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles la commune ne souhaite pas entrer dans l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Décide de participer financièrement à la construction de l'abri du canot de la SNSM à hauteur de la somme demandée qui s'élève à 725 €.**

3 – FESTIVAL DES ILES

Le maire indique que dans le cadre du projet d'organisation du festival des îles du Ponant « les insulaires », qui se déroulera sur l'île d'Yeu du 16 au 18 septembre 2011, la commune doit désigner un référent qui représentera la collectivité pour la préparation de ces festivités.

Il informe que le principe de cette manifestation est de faire en sorte que les habitants des îles puissent se rencontrer. Il ajoute qu'il y aura différentes animations ouvertes à tous publics et que des stands seront créés par chacune des îles.

Il précise qu'il est important que la commune y soit représentée et présente.

Josette ALICE demande comment le choix s'est porté sur l'île d'Yeu. Elle demande également comment s'organisera l'hébergement et le transport des personnes qui se rendront à cette manifestation.

Le maire explique que le principe consiste à collecter des financements pour subventionner cette manifestation d'où l'importance de désigner un référent.

Josette ALICE suggère que le référent soit entouré.

Le maire propose que l'on associe à ce comité, Marie-Thérèse COLIN, présidente du Syndicat d'initiative.

François-Yves LE THOMAS indique qu'il l'a rencontrée et qu'effectivement elle souhaite faire partie du comité qui sera mis en place. Elle considère que celui-ci devrait être piloté par un membre du conseil municipal.

François-Yves LE THOMAS annonce que Marie-Thérèse COLIN s'est déjà rendue à deux reprises sur l'île d'Yeu.

Le maire interroge l'assemblée pour savoir qui souhaite y être nommé référent.

Par un vote à main levée par dix voix pour, le conseil municipal désigne :

- **François-Yves LE THOMAS référent titulaire ;**
- **Josette ALICE et Michèle LE COR comme référentes auxiliaires.**

Le maire informe que l'organisateur viendra à Bréhat, courant mars, pour rencontrer le référent et son équipe.

4 - TRAVAUX

- **Citadelle**

Le maire informe l'assemblée de l'ouverture des plis pour les travaux de réhabilitation de la Citadelle. Il indique que les offres les mieux disantes sont les suivantes :

- Société LEFEVRE pour le lot n° 1 : gros œuvre (éta nchéité des murs et drainage), pour un montant de 58 727,95 € HT ;
- Société GROSLEAU pour le lot n°2 (menuiserie), pour un montant de 32 710 € HT

- Société AGC pour le lot n°3 (ventilation), pour un montant de 16 972,38 € HT
- Société BSR pour le lot n°4 (étanchéité - enrobé terrasse), pour un montant de 85 995,58 € HT

Le maire préconise de réaliser ces travaux par étapes compte tenu de leur coût important.

Jean-Pierre BOCHER souligne que le lot n° 2 est remis en cause car il ne semble pas vraiment utile. Il s'interroge sur la nécessité d'installer des châssis ouvrants.

Josette ALICE demande si le locataire est à jour de ses loyers.

Le maire répond que les loyers ont fait l'objet de titres de recette émis par l'intermédiaire du Trésor Public et qu'un règlement partiel a été effectué par le locataire. Il rappelle que les loyers sont dus par le locataire pour l'immeuble qui lui a été donné en location. Il précise que le locataire doit payer d'abord et puis contester ensuite s'il le souhaite.

Jean-Pierre BOCHER considère qu'il faut lancer les lots n°1 (gros œuvre) et n°3 (ventilation VMC).

Le maire interroge l'assemblée pour établir le calendrier des travaux et savoir s'il faut retenir les entreprises pour les quatre lots même si tous les lots ne sont pas réalisés immédiatement.

François-Yves LE THOMAS demande si techniquement ces travaux doivent être réalisés suivant un certain ordre.

Le maire indique qu'en accord avec l'architecte il a été décidé que lesdits travaux se réaliseraient par étapes.

Jean-Luc LE PACHE demande quel est le délai pour prendre une décision. Il ajoute que pour le lot n° 4, il faudra préciser à l'entreprise que l'enveloppe de 85 000 €, en fonction du résultat des sondages, ne sera peut-être pas totalement utilisée.

Par un vote à main levée par dix voix pour, le conseil municipal :

- **donne un accord de principe pour l'attribution des lots n°1 et n°3 ainsi que pour le lot n°4 (étanchéité) sous réserves des résultats de sondage et de l'étendue des travaux qui en résulteront**
- **Autorise le maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes au marché.**

Jean-Pierre BOCHER fait état des reproches qui sont faits par le locataire et qui portent essentiellement sur l'humidité du bâtiment sauf le local où sont situés les fours. Il détaille les points sur lesquels il convient d'intervenir. Il s'agira d'étancher par le haut et par le bas.

- intervention par le haut : la terrasse n'est pas plane. Présence d'importantes flaques d'eau compte tenu des nombreuses aspérités de la terrasse.
- intervention par le bas : l'eau remonte par capillarité dans les murs. Il faut étancher les douves. Il s'agira d'ouvrir toutes les douves sur sa périphérie ;
- ventilation des locaux : pose d'une ventilation (type VMC) pour aérer tous les locaux posant problème d'humidité ;
- la cour : problème de revêtement au centre de la cour (bitume spécial non poreux). Celui-ci étant perméable garde l'eau ce qui la rend très glissante et pose ainsi un problème de sécurité pour les visiteurs.

- **Ecole de voile**

Jean-Pierre BOCHER informe l'assemblée de l'avancement des travaux de l'école de voile. Ils sont presque terminés. Il prévoit que le chantier soit achevé pour la fin mars 2011.

5 – RAPPORT ANNUEL 2009 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Par un vote à main levée par neuf voix pour, Michèle LE COR votant contre, le conseil municipal

- **Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de l'île de BREHAT. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.**

Brigitte CAZENAVE demande si c'est cet organisme qui est intervenu sur le site de la Corderie ?

Le maire l'informe que ce n'est pas cet organisme qui est intervenu sur la Corderie mais Veolia, qui est en charge de l'eau potable.

6 – SMITRED – MISE A JOUR DES STATUTS

Le maire soumet à l'assemblée le projet de mise à jour des statuts du SMITRED. Il indique que celui-ci porte sur les points ayant pour objectifs :

- de compléter la compétence de traitement en terme de :

- valorisation des déchets : valorisation objet, matière organique, produit énergétique...), en assurant leur écoulement et en valorisation des excédents de production,
- d'activités de transport, de prestations,

- d'adapter les règles de composition du comité syndical (représentativité des suppléants) et de se conformer à la réglementation pour la détermination du nombre de membres du bureau permanent.

Le maire fait remarquer l'importance de valoriser les déchets tant au niveau du devenir de la commune que pour l'obtention de subventions. Il indique qu'aujourd'hui dans le cadre de constructions, il faut respecter les normes environnementales afin de pouvoir bénéficier de subventions.

Josette ALICE rappelle que dans le dernier Bréhat Infos est paru un article intitulé « Le tri ça me dit ». Elle souligne que le SMITRED va installer prochainement dans les supermarchés au-dessus de 2500 m², des conteneurs dans lesquels les personnes pourront laisser leurs emballages. Un essai va être fait au supermarché de Bégard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-20, L5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1992 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2002 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SMITRED OUEST D'ARMOR, en date du 15 décembre 2010, décidant l'engagement de la procédure de modification de ses statuts.

Au vu de l'évolution des textes (loi du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010), du développement des actions de prévention, de valorisation,

Le maire propose de modifier les statuts du SMITRED OUEST D'ARMOR notamment sur les points suivants qui ont pour objectifs :

- **de compléter la compétence de traitement en terme de :**
 - *valorisation des déchets : valorisation objet, matière organique, produit énergétique...), en assurant leur écoulement et en valorisation des excédents de production,*
 - *d'activités de transport, de prestations,*
- **d'adapter les règles de composition du comité syndical (représentativité des suppléants) et de se conformer à la réglementation pour la détermination du nombre de membres du bureau permanent.**

Après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- **Approuve les statuts du SMITRED OUEST D'ARMOR ci-annexés**
- **Demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modificatif**

7 – QUESTIONS DIVERSES

• **Travaux du logement de fonction du policier municipal**

Le maire informe l'assemblée que la consultation pour la remise en état du logement de fonction du policier municipal est en cours. Les plis doivent être adressés à la commune pour le 28 février 2011.

• **Recensement de la population**

Le maire indique que le recensement de la population s'est terminé le samedi 20 février 2011. Il faut s'attendre à une baisse de la population.

• **Inauguration de la station d'épuration**

Le maire informe l'assemblée du bon fonctionnement de la station d'épuration. Il propose de l'inaugurer officiellement avant l'été.

Il souligne que cette inauguration a pour objet de remercier tous les organismes qui ont subventionné cette structure. Il souligne qu'il a rencontré récemment le président du Conseil régional, M. Jean-Yves LE DRIAN et qu'il l'a convié à cette inauguration.

• **Toilettes du Bourg**

Josette ALICE fait remarquer l'état des toilettes du Bourg. Elle demande différents travaux pour les améliorer. Il s'agit de :

- donner un coup de peinture à l'intérieur,
- de les équiper de papier toilettes et de petites poubelles
- d'installer un système anti odeurs.

- **Cales et passe pieds**

François-Yves LE THOMAS rappelle le courrier de décembre 2009 portant sur la sécurité des cales de Bréhat et de l'Arcouest. Il demande quelle est la démarche pour faire bouger le Conseil Général afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent. Il fait remarquer qu'il a été témoin d'une chute d'une dame le matin même.

Le maire signale qu'il a rédigé différents courriers alertant le Conseil Général sur l'état de ces cales et passe pieds.

François-Yves LE THOMAS suggère de rédiger une motion.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a adopté la motion suivante : Après de nombreux courriers restés sans réponse satisfaisante et surtout sans actions, le conseil municipal déplore l'état des passe-pieds tant à l'Arcouest qu'à Bréhat, état qui pose de graves problèmes de sécurité pour les personnes tant valides qu'à mobilité réduite et qui les met en danger.

Le conseil municipal exige que des travaux soient réalisés très rapidement et en tout cas avant la fin du semestre pour réparer ces passe-pieds.

Le conseil municipal attire l'attention du Conseil général sur la responsabilité grave qui serait la sienne en cas d'accident qui malheureusement ne manquera pas de se produire.

Au moment où la défense de l'environnement est une préoccupation essentielle, le conseil municipal déplore également :

- **que les résidus qui polluent les rochers ne soient toujours pas nettoyés**
- **l'odeur nauséabonde qui se dégage de ce passe pieds bréhatin**

Il invite Monsieur le président du Conseil général à venir constater lui-même cette situation inadmissible.

- **Tarifs de l'eau potable**

Josette ALICE fait état d'un article sur la Presse d'Armor portant sur la baisse des tarifs de l'eau potable. Elle demande si la commune sera concernée également par cette baisse.

Le maire pense que la commune sera concernée par cette mesure puisqu'elle est desservie par le même réseau.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer que des travaux sont actuellement en cours à l'Arcouest sur la réfection complète d'une canalisation.

- **Terrain multi sports**

Michèle LE COR fait remarquer qu'il y a un problème pour trouver un emplacement pour le terrain multi sports en dehors des terrains de tennis. Alain LOUAIL aurait trouvé deux nouveaux emplacements mais leur situation ne conviendrait pas.

Josette ALICE suggère un terrain qui se trouve en face du terrain de football. Elle suggère que l'on se rapproche d'un propriétaire privé pour une éventuelle acquisition.

Michèle LE COR demande si la commune va laisser tomber le projet s'il n'est pas possible de trouver un autre emplacement pour installer cette structure.

Jean-Luc LE PACHE pense que la commune peut trouver pour ce projet un emplacement qui n'a pas encore été envisagé.

- **Eclairage des cales**

Josette ALICE fait remarquer la présence des fils électriques suspendus sur la falaise au niveau de la 3ème cale, laissés là après les travaux d'enfouissement des lignes et de la réfection des cales. Elle rappelle que ces câbles servaient à éclairer provisoirement les cales et passe pieds.

- **Ravage après grandes marées**

Josette ALICE déplore l'état des grèves après la pêche lors des grandes marées. Elle constate que les cailloux ne sont pas remis en place et que cela est très préjudiciable pour la faune et la flore.

- **Service du SPANC**

Jean-Pierre BOCHER demande une synthèse sur l'état de diagnostic des assainissements non collectifs. Il indique que la technicienne va devoir s'arrêter pour congé de maternité et il souhaite avoir un bilan de cet état avant son départ.

Le maire l'informe qu'elle rédige actuellement ce rapport et qu'elle le fournira avant son départ.

- **DSP – transport des personnes**

Jean-Pierre BOCHER demande si les critères pour bénéficier du tarif insulaire resteront les mêmes qu'actuellement ou si des anciennes dispositions seront reprises ?

Le maire indique que la décision appartient au Conseil général.

François-Yves LE THOMAS rappelle que les bénéficiaires du tarif insulaire sont détenteurs d'une carte.

- **Passer le pied du Phare du Paon**

Michèle LE COR déplore l'état du passe-pied du phare du Pann. Elle demande si la commune ne peut pas faire les travaux.

Le maire l'informe que ce passe-pied appartient à l'Etat et que l'administration en charge des phares et balises ne veut pas faire ces travaux. Il fait remarquer que pour pouvoir exécuter ces travaux, il faudrait l'autorisation et surtout les payer. Il pense que le budget communal n'a pas à les supporter.

- **Voirie – état des chaussées**

Jean-Luc LE PACHE déplore l'état des chaussées à la sortie des chantiers. Elles devraient être nettoyées systématiquement par les entreprises. Il rappelle que les espaces publics n'ont pas à être salis.

Il désapprouve également l'occupation du domaine public sans autorisation préalable.

Il rappelle que les entreprises doivent obligatoirement obtenir une autorisation préalablement à l'entreposage de matériel sur le domaine public.

- **Terrain de camping**

Josette ALICE signale les nombreux travaux à faire avant l'ouverture du camping (photos à l'appui).

Le maire annonce que le camping sera nettoyé et remis en état avant son ouverture.

Michèle LE COR demande s'il y aura accès à l'électricité pour les saisonniers ?

Le maire indique que cela ne sera pas possible car la catégorie du camping ne le permet pas.

Josette ALICE fait remarquer qu'il y a des endroits très dangereux sur des terrains privés au camping. Elle suggère de le signaler par des panneaux apposés sur quelques arbres. Elle demande qui est responsable en cas d'accident ?

SEANCE DU 26 MARS 2011

2 - COMPTES DE GESTION 2010

Le maire soumet au conseil municipal, pour approbation, les comptes de gestion 2010 du receveur municipal pour les budgets suivants : commune, citadelle, ordures ménagères et déchets, petit train routier, assainissement, ports communaux et Spanc, qui sont présentés.

Le maire indique que ces budgets sont conformes aux résultats des comptes administratifs 2010 et propose qu'ils soient adoptés selon la réglementation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Approuve les comptes de gestion des budgets de la commune, de la citadelle, des ordures ménagères et déchets, du petit train routier, de l'assainissement, des ports communaux et du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2010.**

3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, Jean-Luc LE PACHE, est désigné pour présenter les comptes administratifs des divers budgets de la commune, pour l'exercice 2010.

Il rappelle que les budgets avaient été établis avec les principes de prudence habituels.

Il souligne que le montant des emprunts a beaucoup baissé en 2010. Il reste 48 000 € sur le budget assainissement et 39 000 € sur le budget ordures ménagères. Il indique par ailleurs que le budget de l'assainissement n'est équilibré que grâce à la subvention qui provient du budget communal.

Compte administratif de la commune pour l'exercice 2010

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2010 s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses	933 474,11
	• Recettes	1 113 172,51
• en investissement	• Dépenses	215 353,58
	• Recettes	611 251,44

Le solde de l'exercice fait apparaître un : excédent de fonctionnement de : 179 698,40 euros

Et un excédent d'investissement de : 395 897,86 euros

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes de l'année, hors excédent reporté, sont de 1 012 000 € contre 924 000 € prévu (9 %) et 947 000 € effectivement réalisées en 2009 (+ 7 %). Avec l'excédent elles sont de 1 113 000 € contre 1 025 000 € budgété.

Donc 88 000 € de différence, qui proviennent de la taxe sur les passagers pour 18 000 € (mauvaise répartition avec le budget Ordures ménagères et déchets, de la taxe sur les mutations foncières (41 000 € plus forte que prévue) et pour 26 000 € des droits de place et activités annexes.

Donc une importante hausse au niveau de la taxe afférente aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière : 61 000 € contre 20 000 € prévus et 20 000 réalisés en 2009. Mais en 2008 la recette avait été de 157 000 €.

Dépenses

Les charges qui sont décaissées, c'est-à-dire précisément payées à l'extérieur de la commune sont de 752 000 € contre 720 000 € en 2009 en augmentation de 32 000 € et 4,4 %. On avait budgété 773 000 €. A ce montant viennent s'ajouter 111 000 € de dotation aux amortissements qui serviront à financer les investissements et 71 000 € de subvention aux budgets annexes de l'assainissement et du petit train routier.

Si l'on veut synthétiser par rapport à 2009 : 12 000 € de charges à caractère général en plus, 42 000 € de charges de personnel en plus et à l'inverse, 51 000 € de subventions aux budgets annexes en moins.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Le budget d'investissement était de 795 000 €. 215 000 € ont été réalisés. Un point sur les projets qui avaient été précisément identifiés : les logements du Goaréva sont terminés, les travaux au club nautique sont en cours, les travaux au cabinet médical ont été réalisés et ceux pour la maison du gardien de police municipal sont programmés. C'est l'enveloppe de réserve, largement prévue pour la caserne des pompiers qui n'a pas été utilisée.

Recettes

Elles sont de 611 000 € contre 794 000 € prévus.

Au total les recettes d'investissement sont de 611 000 € et les dépenses de 215 000 €. Ce qui conduit à un excédent de 396 000 €.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal de la commune, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe ordures ménagères et déchets pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères et déchets pour l'exercice 2010 s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses	275 476,41
	• Recettes	375 898,33
• en investissement	• Dépenses	133 381,71
	• Recettes	275 716,43

Le solde de l'exercice fait apparaître un : excédent de fonctionnement de : 100 421,92 euros

Et un excédent d'investissement de : 142 334,72 euros

FONCTIONNEMENT

Recettes

Elles sont conformes au budget initial et en hausse de 20 % par rapport à la réalisation 2009. Une régularisation de 16 000 € au titre de 2009 au profit de ce budget a été omise.

Dépenses

Elles sont en hausse de 5,6 % par rapport à 2009 mais moins élevées que prévues. Le montant des frais de personnel a été ajusté en 2010 pour tenir compte du temps réellement passé.

Au global il y a un excédent de fonctionnement de 100 000 € qui va permettre de financer la section d'investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Elles sont en hausse de 60 % par rapport à 2009 mais inférieures à la prévision de 133 000 €. Des contenants ont été achetés pour 56 000 €.

Les études et la réhabilitation de la déchèterie sont en cours, les changements de matériel sur la presse à bales n'ont pas été réalisés dans l'éventualité d'une autre solution.

Recettes

Elles sont en hausse de 42 % par rapport à 2009 et inférieures au budget 2010, pour 90 000 € parce que nous n'avons pas eu de subventions pour des investissements que nous n'avons pas réalisés.

La section d'investissement est donc excédentaire de 142 000 €. Elle permet donc de financer les nouveaux investissements importants qui s'annoncent pour la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères et déchets, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe de la citadelle pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe de la Citadelle pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses	931,35
	• Recettes	28 599,50
• en investissement	• Dépenses	555,40
	• Recettes	30 450,06

Le solde de l'exercice fait apparaître un : excédent de fonctionnement de : 27 668,15 euros.

Et un excédent en investissement de : 29 894,66 euros

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Uniquement des charges diverses pour 900 €.

Recettes

Il s'agit des loyers appelés pour un montant de 29 000 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Il n'y a eu que des frais d'insertion pour 500 €.

Les travaux budgétés sur 2010 (115 000 €) ne seront effectués qu'en 2011.

Recettes

La seule recette est l'excédent d'investissement reporté (30 000 €).

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe de la citadelle, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en exploitation	• Dépenses	241 995,97
	• Recettes	263 238,43
• en investissement	• Dépenses	498 315,45
	• Recettes	605 959,90

Le solde de l'exercice fait apparaître un : déficit en exploitation de : 21 242,46 euros

Et un excédent d'investissement de : 107 644,45 euros

Une nomenclature comptable particulière pour ce budget : M49 contre M14.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes sont 6 % au dessus de la prévision et deux fois plus fortes qu'en 2009.

Les redevances d'assainissement atteignent 108 000 € avec des tarifs inchangés.

La différence essentielle entre les deux exercices provient de la subvention de fonctionnement de 65 000 € en provenance du budget communal, subvention nécessaire pour équilibrer la section.

Dépenses

Les dépenses sont de 242 000 € contre 247 000 € budgétées et 238 000 € réalisées en 2009 (+ 1,88 %).

INVESTISSEMENT

Dépenses

498 000 € réalisés contre 689 000 € prévus. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements. Le montant le plus important concerne le remboursement des emprunts pour 408 000 €.

Recettes

L'écart de 83 K€ entre les recettes budgétées 689 K€ et réalisées (606 K€) provient de subventions qui n'ont pas été touchées.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe de l'assainissement, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe des ports communaux pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe des ports communaux pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en exploitation	• Dépenses	18 913,98
	• Recettes	16 579,25
• en investissement	• Dépenses	9 837,02
	• Recettes	82 120,12

Le solde de l'exercice fait apparaître un : déficit en exploitation de : 2 334,73 euros

Et un excédent d'investissement de : 72 283,10 euros

Budget également en M 4 (TVA)

Le déficit de fonctionnement de 2009, 2 700 €, a été entièrement reporté à la section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 72 000 € a été reporté.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes ne comprennent principalement qu'un poste : les facturations annuelles des corps morts 16 000 € pour 19 600 € budgétées et 15 300 € en 2009.

Ce sont les produits accessoires prévus pour 2 000 € qui n'ont pas été réalisés.

Dépenses

Les charges de caractère général

L'augmentation des tarifs a permis de résorber une partie du déficit mais pas suffisamment.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Elles comprennent les dépenses pour l'achat du bateau pour 6 000 € et 4 000 € d'équipements divers.

Recettes

Outre l'excédent d'investissement de l'année 2009 qui a été reporté pour 73 000 €, les seules recettes sont les amortissements pour 9 600 € (exactement ce qui était budgété).

Alain LOUAIL demande s'il faudrait-il créer un deuxième budget s'il devait y avoir des aménagements de type professionnel au port de la Corderie ?

Jean-Luc LE PACHE n'a pas la réponse mais pense qu'elle serait liée à la nature du port.

Le maire répond qu'il s'agirait alors d'un port de commerce avec une réglementation particulière. Il faudrait obtenir une autorisation préalable pour effectuer des aménagements.

Alain LOUAIL fait remarquer que la commune a déjà utilisé ce site pour évacuer ses déchets et que d'ailleurs cela pourrait devenir un autre moyen d'évacuation.

François-Yves LE THOMAS indique que la barge de l'entreprise Bréhat Bâtiments utilise également ce lieu pour décharger ses matériaux.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer qu'il faudra certainement plusieurs années pour équilibrer le budget annexe des Ports communaux, les seules recettes des corps morts n'étant pas suffisantes. Il suggère de trouver de nouvelles rentrées d'argent pour diminuer le déficit de fonctionnement.

François-Yves LE THOMAS indique que l'autorisation de décharger au profit de Bréhat Bâtiments pourrait être une solution de rentrées d'argent pour renflouer le budget des ports communaux.

Le maire indique que l'autorisation de déchargement accordée à l'entreprise Bréhat Bâtiment porte, à sa connaissance, uniquement sur le Port Clos.

Le maire précise que les envois effectués par la commune par le Port de la Corderie restent exceptionnels et que les autorisations administratives nécessaires ont été obtenues auprès du Conseil Général et des Affaires maritimes.

Il déclare qu'une réflexion est en cours pour trouver un lieu pour créer un port de commerce. Les investissements nécessaires seront très lourds.

Josette ALICE demande qu'elle attitude va-t-on adopter vis-à-vis d'un particulier qui utilise un port de plaisance pour livrer du matériel ?

Le maire répond qu'il aurait dû demander une autorisation à la commune pour pouvoir effectuer ces déchargements.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe des ports communaux, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe du petit train routier pour l'exercice 2010

Compte administratif du budget annexe du petit train routier pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en exploitation	• Dépenses	23 360,57
	• Recettes	47 017,87
• en investissement	• Dépenses	63 930,00
	• Recettes	63 930,00

Le solde de l'exercice fait apparaître un excédent d'exploitation de : 23 657,30 euros

Et un excédent d'investissement de : 0,00 euros

Il s'agit de la cinquième année de fonctionnement de ce budget annexe et la dernière sauf nécessité de solder des opérations.

On rappelle que le mode d'exploitation a changé en 2009 puisque depuis la fin du premier semestre 2009 le véhicule qui assure le transport public terrestre de passagers n'appartient plus à la commune.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes liées à l'exploitation : 47 000 € correspondent à la préparation de l'arrêt de ce budget. La subvention d'investissement communale a été amortie en totalité pour 14 000 € et il y a eu une recette de vente du petit train et du wagon pour 8 500 €.

Dépenses

Essentiellement la valeur comptable résiduelle du petit train pour 20 000 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Le montant réalisé est très proche du budget (64 000 € contre 62 000 €).

Il y a le remboursement à la commune de la subvention d'investissement à hauteur de 50 000 € et l'amortissement des subventions.

Recettes

Là aussi le montant réalisé est très proche du budget (64 000 € contre 62 000 €).

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 8 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant et Alain LOUAIL ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du petit train routier, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses	19 883,95
	• Recettes	14 245,94
• en investissement	• Dépenses	1 439,98
	• Recettes	0,00

Le solde de l'exercice fait apparaître un déficit de fonctionnement de : 5 638,01 euros.

Et un déficit d'investissement de : 1 439,98 euros

C'est la deuxième année de fonctionnement pour ce budget de type M49.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes correspondent à 50 % de ce qui était budgété. Les subventions exceptionnelles prévues (4 800 €) n'ont pas encore été perçues.

Dépenses

Les dépenses seront au niveau prévu après virement à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses

1 400 € investis pour 8 800 € budgétés.

Recettes

Il n'y avait qu'une recette, c'était le virement de la section de fonctionnement. Elle sera enregistrée après l'adoption du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC), pour l'exercice 2010.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

– Affectation des résultats – budget de la commune

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget de la commune :

Budget de la commune	Excédent de fonctionnement		179 698,40
	002	Excédent de fonctionnement reporté	79 698,40
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000,00
	Excédent d'investissement		395 897,86
	001	Excédent d'investissement reporté	395 897,86

– Affectation des résultats – budget annexe des ordures ménagères et déchets

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe des ordures ménagères et déchets :

Budget annexe des ordures ménagères et déchets	Excédent de fonctionnement		100 421,92
	002	Excédent de fonctionnement reporté	25 000,00
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	75 421,92
	Excédent d'investissement		142 334,72
	001	Excédent d'investissement reporté	142 334,72

– Affectation des résultats – budget annexe de la citadelle

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe de la Citadelle :

Budget annexe de la citadelle	Excédent de fonctionnement		27 668,15
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	27 668,15
	Excédent d'investissement		29 894,66
	001	Excédent d'investissement reporté	29 894,66

• Affectation des résultats – budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe de l'assainissement :

Budget annexe de l'assainissement	Excédent de fonctionnement		21 242,46
	002	Excédent de fonctionnement reporté	21 242,46
	Excédent d'investissement		107 644,45
	001	Excédent d'investissement reporté	107 644,45

- **Affectation des résultats – budget annexe des ports communaux**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe des ports communaux :

Budget annexe des ports communaux	Déficit de fonctionnement		2 334,73
	002	déficit de fonctionnement reporté	2 334,73
	Excédent d'investissement		72 283,10
	001	Excédent d'investissement reporté	72 283,10

• **Affectation des résultats – budget annexe du petit train routier**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe du Petit train routier :

Budget annexe du petit train routier	Excédent de fonctionnement		23 657,30
	002	Excédent de fonctionnement reporté	23 657,30
	Excédent d'investissement		0,00
	001	Excédent d'investissement reporté	0,00

• **Affectation des résultats – budget annexe du S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif) :**

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe du S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif).

Budget annexe du SPANC	Déficit de fonctionnement		5 638,01
	002	Déficit de fonctionnement reporté	5 638,01
	Déficit d'investissement		1 439,98
	001	Déficit d'investissement reporté	1 439,98

Le maire tient à remercier Jean-Luc LE PACHE pour son travail et la clarté de son exposé.

5 – VOTE DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente les deux demandes de cotisations complémentaires pour l'année 2011.

• **C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)**

Le maire indique que cet organisme apporte son concours en matière d'études d'urbanisme tant pour la commune que pour les particuliers. Il indique que celui-ci assure une permanence deux fois par mois à la DDTM à Paimpol.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide de régler au C.A.U.E. la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève sur la base de 0,10 €/habitant x 455. Soit un montant de 45,50 €.

• **Association des Iles du Ponant**

Le maire informe l'assemblée que la cotisation à l'Association des Iles du Ponant est basée sur la population DGF. Elle est pour l'année 2010 de 1 072 habitants. En conséquence, la cotisation pour l'année 2011 s'élève à 2,50 €/habitant x 1 072 habitants = 2 680 €, au lieu de 2 410 € comme précédemment voté.

Après en avoir délibéré par dix voix pour, Alain LOUAIL votant contre, le conseil municipal, décide de verser à l'Association des Iles du Ponant, la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève à la somme de 2 680 € (2,50 € x 1 072 hab.).

6 – DEMANDE AUTORISATION DE PASSAGE SUR TERRAIN COMMUNAL

Le maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur AYRAL Pierre qui consiste à solliciter une autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée en section AC n°514 pour désenclaver la parcelle cadastrée en section AC n°548, qu'il souhaite acquérir et qui appartient à M. et Mme LEJEUNE.

A la question « Etes-vous favorable à la création d'un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée en section AC n°548 sur la parcelle communale cadastrée en section AC n°514 ? »

Le conseil municipal décide de voter à bulletin secret.

Par un vote à bulletin secret, par 10 voix contre et un bulletin blanc, le conseil municipal :

- Emet un avis défavorable à la création d'un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée en section AC n°548 sur la parcelle communale cadastrée en section AC n°514.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- **Nettoyage des cales et passe-pieds**

Josette ALICE proteste contre le produit utilisé pour le nettoyage des cales qui est du chlorite de sodium. Elle est contre ce procédé.

Alain LOUAIL fait remarquer qu'il a repris ce service depuis plus d'un an. Il explique qu'il a évoqué à plusieurs reprises, lors des réunions du conseil portuaire du port de L'Arcouest Bréhat, la quantité et la nature du produit. Il précise qu'il a diminué considérablement la quantité utilisée auparavant (5 bidons au lieu de 12).

Il précise que la Chambre de Commerce et d'Industrie a essayé d'utiliser l'oxygène actif sur d'autres ports mais sans succès.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer qu'il a vu des essais avec d'autres produits qui ne donnaient pas de résultats, le chlore étant le seul efficace. Il pense que mélanger un produit de type anti-fouling à l'enrobé serait peut-être une solution.

- **Propreté du Lotissement du Chemin Vert**

Josette ALICE fait remarquer l'état de malpropreté du lotissement du Chemin Vert. Elle demande qui doit entretenir cet espace.

Le maire estime qu'il s'agit d'un problème de civisme. Il trouve anormal que les agents de la commune ramassent les déchets que les usagers devraient apporter eux-mêmes à la déchetterie.

- **Ramassage du verre**

Brigitte CAZENAVE demande s'il y a un problème d'évacuation du verre, certains bacs sont remplis et débordent.

Le maire explique qu'à sa connaissance il n'y a pas de problème majeur sur l'évacuation du verre. Il pense qu'un certain nombre de personnes décharge leur carriole remplie de verres dans les conteneurs alors qu'elles pourraient tout aussi bien se rendre à la déchetterie.

Il informe qu'avec l'aide de la commission environnement il fait établir le recensement des sites de collectes et le nombre de poubelles municipales.

- **Moyen de communication - Policier municipal**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer que le policier municipal n'a plus de téléphone. Elle demande comment pourra-t-on le joindre à l'avenir ?

Le maire précise qu'il a un téléphone qui a changé de numéro. Les personnes ayant besoin des services du policier municipal pourront appeler la mairie comme auparavant ou bien le maire.

- **Recours Région - permis de construire**

Jean-Pierre BOCHER déclare que la « commission d'urbanisme en date du 30 juillet 2010 a refusé le permis de construire de M. et Mme de La Gorce, n° 022 016 10 G 0015, construction contemporaine, vitrage important, toit terrasse végétalisé, dans le périmètre du site classé de la chapelle Saint Michel. Après validation de celui-ci par ABF (Architecte des Bâtiments de France), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et le Préfet de Région de Bretagne, suite à notre recours, ce permis a été accepté ! La commission pose la question. A quoi sert-elle ? ».

Alain LOUAIL s'étonne de la rapidité de la DDTM à traiter ce dossier.

Le maire explique que la compétence de l'urbanisme appartient à l'Etat qui la délègue ensuite à la commune. Celle-ci la transfère alors à la DDTM pour instruction.

Il rappelle les faits : la commune a contesté la décision émise par l'Architecte des Bâtiments de France et a exercé un recours auprès du préfet de Région. Selon la réglementation en vigueur, le préfet doit répondre dans les trois mois ; passé ce délai, l'avis de l'ABF est validé. En l'espèce, sans réponse du préfet, le permis a été accepté.

Jean-Pierre BOCHER indique que cette procédure va créer des précédents.

Josette ALICE demande où en est le projet de carte communale et notamment la définition des zones urbanisées. Elle demande si la commune peut contester leur localisation et leur définition.

Le maire indique que les services de l'Etat vont établir un plan des zones urbanisées. Lors d'une réunion, le préfet a assuré aux maires que toutes les communes seraient consultées.

Cette consultation concernera d'abord les communes dont un PLU (plan local d'urbanisme) est en cours d'élaboration. Les autres communes seront consultées ensuite.

Josette ALICE considère qu'il devrait exister une spécificité des îles.

Le maire indique que depuis trois ans il met toute son énergie à faire reconnaître la spécificité territoriale des îles. Il ajoute que néanmoins, en l'état actuel des choses, la loi est applicable sur tout le territoire national.

Alain LOUAIL fait remarquer que la question portait sur un bâtiment et demande quelle sera l'étape suivante. Le Tribunal Administratif ?

- **Entretien des caniveaux**

Marie-Odile BOCHER demande qui doit nettoyer les caniveaux ? Elle souhaiterait davantage de propreté dans la commune, notamment dans le Bourg et le Port Clos.

Le maire répond que le nettoyage des caniveaux relève de la compétence de la commune. Il informe que la mairie vient d'acquérir une balayeuse qui va faciliter l'entretien de ces lieux.

- **Utilisation des pesticides**

Josette ALICE rappelle que la France est le premier pays utilisateur des pesticides. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, c'est en ce moment la semaine des alternatives aux pesticides, elle demande la possibilité de mettre un article sur le prochain Bréhat Infos afin de sensibiliser la population sur cette utilisation à outrance. Elle souhaiterait également faire un rappel sur la maladie des fuchsias.

Jean-Luc LE PACHE précise qu'il est bien entendu possible d'insérer des articles dans Bréhat Infos dans le cadre de la ligne éditoriale de celui-ci qui consiste à ne publier que des textes en lien direct avec Bréhat.

- **Réponse du Conseil Général à la motion du conseil municipal**

François-Yves LE THOMAS commente la réponse du Conseil Général (M. BREMOND) qui fait suite à la motion votée par le conseil municipal.

Il tient à rappeler au Conseil Général qu'il est prélevé, sur chaque billet plein tarif, une taxe portuaire de 0,97 €, qui génère 350 000 € par an et sur le tarif « bréhatin » environ 35 000 € également par an. Cette recette de 385 000 € représente environ 10% du nombre de passagers.

En 2010, il y eut 398 000 passagers générant ainsi 350 000 € de recettes pour la seule taxe portuaire. Il demande au Conseil Général si les Bréhatins doivent encore payer pour avoir des cales convenables. Il précise que le tiers des touristes des Côtes d'Armor vient sur l'île de Bréhat.

Par ailleurs, il fait remarquer que les vedettes ont fait des aménagements pour pouvoir embarquer les handicapés suivant la réglementation en vigueur mais l'accès, par les cales, rend cet embarquement très difficile.

Le maire informe l'assemblée qu'une intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie est prévue prochainement pour effectuer les réparations des dites cales de l'Arcouest et de Bréhat.

- **Verreries**

François-Yves LE THOMAS tient également à rappeler au Gérant des Verreries de Bréhat, que contrairement à ce que mentionne ce dernier dans son courrier adressé à l'ensemble des conseillers, ce ne sont pas les Verreries qui font venir les touristes à Bréhat, mais l'inverse.

Jean-Luc LE PACHE partage cet avis.

- **Sorties de chantier**

Jean-Luc LE PACHE rappelle son intervention lors du dernier conseil sur le nettoyage des sorties de chantier. Il indique que sur le tertre Simon, du ciment est tombé et a laissé de longues traînées sur la route. Le ciment a ensuite durci. Il demande que le nécessaire soit fait pour que l'entreprise responsable soit déterminée et intervienne pour nettoyer la route. Ce n'est pas à la collectivité de supporter de telles charges.

Le maire indique que l'affaire est suivie par le policier municipal.

- **Ouvertures des voies communales**

Marie-Odile BOCHER souhaiterait que la mairie remette en état les voies communales après travaux. Elle fait référence à la place du Bourg.

Jean-Pierre BOCHER indique qu'un inventaire de toutes les ouvertures des routes a été effectué par la commune et qu'un courrier a été adressé aux différents intervenants (EDF, Veolia ...) pour une remise en état de ces voies et ce avant l'été.

SEANCE DU 16 AVRIL 2011

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le maire soumet à l'assemblée le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2011. Il rappelle que la fiscalité en matière de taxe professionnelle a été modifiée en 2010 et que les taux ont été recalculés en fonction de la nouvelle réforme.

Jean-Luc LE PACHE indique que c'est la première fois que la réforme de la fiscalité directe locale s'applique.

- La taxe professionnelle est remplacée par la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- Pour la taxe d'habitation il y a transfert de la fiscalité départementale ainsi que d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.
- Il n'y a pas de changement pour la taxe sur le foncier bâti

- Pour le foncier non bâti les frais de recouvrement ont été transférés
Il indique que les taux de référence recalculés pour 2010 sont les suivants :
 - taxe d'habitation : 25,40
 - taxe sur foncier bâti : 17,55
 - taxe sur foncier non bâti : 57,00
 - cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,42

Il propose de les laisser inchangés. Ainsi la réforme de la fiscalité locale sera neutre pour les contribuables bréhatins puisque les abattements continueront à s'appliquer de la même manière qu'auparavant.

Par un vote à main levée par neuf voix pour et deux voix contre (Michèle LE COR et Alain LOUAIL), le conseil municipal décide de fixer pour 2011 les taux d'imposition des taxes directes locales au niveau des taux de référence de 2010 :

- **taxe d'habitation** : **25,40**
- **taxe sur foncier bâti** : **17,55**
- **taxe sur foncier non bâti** : **57,00**
- **cotisation foncière des entreprises (CFE)** : **25,42**

3 – VOTE DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Le maire soumet à l'assemblée pour vote, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Il rappelle que celle-ci se vote par taux et que ce dernier s'élevait pour l'exercice 2010 à 27,70 %.

Jean-Luc LE PACHE indique que le produit de cette taxe a servi à financer les investissements pour la presse à balles. Elle va permettre de financer la déchetterie. Il indique que les bases ont un peu augmenté.

Par un vote à main levée par huit voix pour, Michèle LE COR, Alain LOUAIL s'étant abstenus et Marie-Odile BOCHER votant contre, le conseil municipal :

- **Décide de reconduire à 27,70%, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

4 – BUDGETS PRIMITIFS 2011

A la demande du maire, Jean-Luc LE PACHE présente les différents budgets pour l'exercice 2011.

Il annonce que les budgets ont été établis en appliquant les mêmes principes de prudence que les années passées tant pour les recettes que pour les dépenses

En synthèse :

- Le budget de la commune prévoit de nombreux investissements : la caserne des pompiers dont la réalisation débutera en 2011 et dont la commune payera la première tranche.
- Le budget des ordures comprend les investissements pour une déchetterie à réaliser cette année.
- Le budget de l'assainissement a remboursé une grande partie des emprunts et peut envisager de nouveaux raccordements.
- Le budget du petit train routier sera le dernier. Nous devons en voter un pour des raisons de TVA.
- Celui du Spanc va enregistrer sa première année de fonctionnement à peu près régulier après une année 2010 qui a été atypique.
- Celui de la citadelle enregistre la reprise des versements de loyers puisque l'avance a été apurée et prévoit cette année de gros travaux.
- Le budget du port tient compte d'une nouvelle augmentation des tarifs, qui a été votée, pour équilibrer le fonctionnement.

Le montant des emprunts qui était fin 2009 proche du plus haut niveau atteint depuis vingt ans s'établit fin 2010 au plus bas niveau de cette même période. Les emprunts concernant la station d'épuration ont pu en effet être, comme prévu, remboursés.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2011, se présente ainsi :

- **en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 082 300 €**
- **en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 072 000 €**

Il rappelle le principe : des sections équilibrées, une partie du fonctionnement pouvant aller en investissement.

FONCTIONNEMENT

Jean-Luc LE PACHE rappelle que le conseil a décidé d'affecter lors de la dernière séance le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- 100 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé
- et 79 698 € en excédent de fonctionnement reporté somme qui viendra gonfler les recettes de l'année.

Recettes

Elles sont constituées par :

- Les contributions directes et les compensations de l'Etat qui augmentent de 468 000 € à 477 000 € soit de 2 % .
- La dotation générale de fonctionnement en augmentation de près de 5 % et atteignent 243 000 € car la population sur laquelle elle est calculée a été revue (1072 au lieu de 940).
- La refacturation de personnel aux budgets annexes pour 83 000 €
- La taxe Barnier s'établit à 0 après une régularisation de 16 000 € en faveur du budget des Ordures ménagères et déchets.
- Les taxes sur les mutations foncières, 20 000 €, sont, prudemment, au niveau de 2009
- La taxe de séjour, 20 000 €, est pratiquement au niveau de 2010.
- Des remboursements de 71 000 € en provenance du budget annexe de l'assainissement (65 000 €) et du budget annexe du petit train routier (6 000 €) des subventions qui leur avaient été accordées l'an dernier pour équilibrer leur budget de fonctionnement.

Dépenses

Les charges globales, hors virement à la section d'investissement, augmentent de 50 000 €.

Trois postes expliquent l'augmentation : le personnel (19 000 €) les frais divers (13 000 €) et les charges de gestion courante (16 000 €).

L'excédent de fonctionnement prévu pour 2010 est de 161 000 €.

INVESTISSEMENT

Il n'y a plus d'emprunts

Dépenses

On y trouve notamment

- des travaux immobiliers pour 750 000 €
- du matériel d'entretien pour 50 000 €
- de la voirie et de l'effacement de réseaux pour 115 000 €
- une enveloppe pour travaux divers pour 120 000 € (elle était de 327 000 € l'an dernier).

Parmi les gros travaux immobiliers 2011 :

- La caserne pour 350 000 €, les travaux à l'école du bas pour 100 000 €, le solde des travaux au Guerzido pour 70 000 € et le terrain multisports pour 50 000 €.

Recettes

Elles sont constituées essentiellement de recettes propres à la commune et de subventions.

- L'affectation du résultat d'investissement de l'an dernier : 396 000 €
- l'excédent de fonctionnement de l'an dernier capitalisé : 100 000 €
- le virement de la section de fonctionnement pour 161 000 €
- l'amortissement 114 000 € (110 000 € en 2010)
- des subventions pour 210 000 € (notamment 50 % sur les 350 000 € de la caserne en 2011)

Par un vote à main levée par six voix pour, trois abstentions (Jean-Pierre BOCHER, Michèle LE COR et Alain LOUAIL,) et deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et François-Yves LE THOMAS), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

Jean-Pierre BOCHER précise qu'il s'abstient et qu'il vote contre pour le compte de François Yves LE THOMAS en raison du coût de la caserne imposé à la commune.

- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS**

Le budget primitif annexe des ordures ménagères se présente ainsi :

- ***en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 387 700 €***
- ***en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 760 000 €***

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que l'investissement majeur de ce budget sera la déchetterie.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes sont essentiellement générées par quatre éléments:

- Le résultat 2010 reporté pour 25 000 €.
- les ¾ de taxe Barnier 2011, 64 000 € compte tenu d'une régularisation.
- la taxe des ordures ménagères à hauteur de 230 000 € (contre 221 000 € en 2010) en raison de l'augmentation des bases le taux restant stable à 27,7 %
- la reprise en résultat d'une quote part de subvention d'investissement pour 67 000 €.

Dépenses

Les dépenses correspondent essentiellement :

- aux charges de personnel, 80 000 €
 - aux charges à caractère général qui sont en progression de 13 000 €
 - à la dotation aux amortissements pour 102 000 €
- Pour 2011, le virement à la section d'investissement prévu s'élève à 86 000 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Des investissements pour 683 000 € et notamment 500 000 € TTC pour une déchetterie
- 67 000 € l'amortissement des subventions d'investissement
- 11 000 € de remboursement d'emprunt. Il reste un emprunt de 39 000 € au 1er janvier 2011.

Recettes

- 143 000 € proviennent de l'excédent d'investissement reporté
- 75 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé
- 293 000 € des subventions (70 % sur les 418 000 HT de la déchetterie)
- 86 000 € de l'excédent de la section de fonctionnement
- 102 000 € des amortissements (98 000 € l'an passé)

Par un vote à main levée par huit voix pour, une abstention (Alain LOUAIL) et deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe des ordures ménagères et déchets pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA CITADELLE

Le budget primitif annexe de la Citadelle se présente ainsi :

- **en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 29 900 €**
- **en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 162 000 €**

FONCTIONNEMENT

Recettes

29 000 €. Ces sont les recettes hors taxes qui seront facturées à la Sarl Les Verreries de Bréhat au titre des loyers de 2011.

Dépenses

Il s'agit principalement du virement à la section d'investissement pour 24 000 €.

Arrivée en séance d'Alain LOUAIL à 15 h 50.

INVESTISSEMENT

Dépenses

La seule véritable dépense d'investissement concerne pour 150 000 € HT des travaux (180 000 TTC).

Recettes

- Lors du vote du compte administratif, la commune a décidé de reporter l'excédent d'investissement pour 30 000 € et de capitaliser l'excédent de fonctionnement de 28 000 €.
- 24 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 71 000 € d'emprunt pour équilibrer le budget

- 9 000 € en frais d'études qui correspond à une écriture budgétaire

Par un vote à main levée par huit voix pour, deux abstentions (Alain LOUAIL et Michèle LE COR) et une voix contre (Marie Odile BOCHER), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe de la citadelle pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif annexe de l'assainissement se présente ainsi :

- **en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 183 700 €**
- **en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 221 000 €**

Jean-Luc LE PACHE indique que le résultat de fonctionnement a été reporté pour 21 000 € et l'excédent d'investissement a été également reporté pour 108 000 €.

En 2011 une très grande part des emprunts a été remboursée. Il reste uniquement 48 000 €.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- 97 000 € de recettes issues des taxes de consommation
- 61 000 € est la quote-part d'amortissement exceptionnel qui vient compenser les reprises de subventions d'investissement.
- 21 000 € de résultat reporté

Dépenses

Essentiellement deux montants :

- Les dotations aux amortissements pour 109 000 € (même chose qu'en 2010)
- Le remboursement au budget communal de la subvention de 65 000 € touchée en 2010 pour équilibrer le budget.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer qu'il sera peut-être possible d'envisager une baisse des tarifs pour 2012.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Remboursement d'emprunt pour seulement 2 500 €.
- 147 000 € pour les travaux d'une nouvelle tranche d'assainissement et 10 000 € d'études.
- 61 000 € : amortissement de subventions d'investissement

Recettes

Elles se composent de :

- L'excédent d'investissement 2010 pour 108 000 €.
- la dotation aux amortissements des immobilisations 109 000 €

Par un vote à main levée par huit voix pour, une abstention (Alain LOUAIL) et deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX**

Le budget primitif annexe des ports communaux se présente ainsi :

- **en exploitation les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 20 200 €**
- **en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 94 000 €**

Le déficit de fonctionnement de 2010, 2700 €, a été totalement reporté.

L'excédent d'investissement de 72 000 € a été reporté.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes comprennent deux postes :

- les facturations annuelles des corps-morts et les recettes des mouillages de passage à l'entrée de la Corderie. Elles ont été budgétées à 17 500 € pour 15 900 € réalisés en 2010. Une augmentation des tarifs a été votée. Elle ne sera pas suffisante pour équilibrer ce budget.

- Une subvention de 2 700 € pour équilibrer le budget

Dépenses

Figurent parmi les dépenses :

- le déficit de fonctionnement cumulé pour 2 300 €
- Les dotations aux amortissements pour 11 000 €
- Les frais de personnel pour 3 800 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

- 56 000 € pour la cale de la Corderie
- 21 000 € pour d'autres investissements éventuels

Recettes

- Outre l'excédent d'investissement de l'année 2010 qui a été reporté pour 72 000 €, il y a deux autres sources :
- 10 000 € d'amortissements (idem 2010)
 - 11 000 € de subventions pour les travaux de cales

Alain LOUAIL demande des explications quant au nouveau coût de la réfection de la cale qui est de 56 000 €, la commune ayant reçue initialement une proposition de 30 000 €.

Le maire répond que ce coût correspond à la réfection totale de la cale avec élargissement de celle-ci afin de permettre l'accessibilité à des engins importants pour les différentes interventions de la commune qui y seraient nécessaires. Le maire rappelle, à titre d'exemple le débarquement de la presse, qui avait posé différents soucis.

Il indique qu'une nouvelle consultation a été effectuée et c'est la même entreprise que précédemment qui a été retenue.

Par un vote à main levée par neuf voix pour et deux abstentions (Alain LOUAIL et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe des ports communaux pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté**
- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE PETIT TRAIN ROUTIER**
Le budget primitif annexe du petit train routier se présente ainsi :
 - ***en exploitation les dépenses s'élèvent à hauteur de* : 5 880,71 €**
***et les recettes s'élèvent à hauteur de* : 62 261,67 €**

Pas de section d'investissement pour ce budget.

Jean-Luc LE PACHE indique que contrairement à ce qui était prévu lors du vote du compte administratif, il faut voter un dernier budget en raison d'une écriture de TVA de 0,71 € ! Ce budget, exceptionnellement n'a pas besoin d'être équilibré.

FONCTIONNEMENT

Recettes

24 000 € de résultat reporté

Dépenses

5 880 € de remboursement au budget de la commune de la subvention de fonctionnement touchée par le budget annexe l'an dernier.

Pas d'investissement

Par un vote à main levée, Alain LOUAIL ne prenant pas part au vote, par huit voix pour, une abstention (Michèle LE COR) et une voix contre (Marie Odile BOCHER), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe du petit train routier pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

– **BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)**

Le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) se présente ainsi :

- **en exploitation les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 34 800 €**
- **en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 2 000 €**

Le déficit de fonctionnement de 5 600 € a été reporté.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- 24 200 € de facturation
- 4 000 € pour les nouvelles installations
- 6 600 € de subventions de l'agence de l'eau et du Conseil général

Dépenses

Outre le résultat négatif reporté pour 5 600 €, pour 25 000 € (160 € par jour) il s'agit de la prise en charge par la commune d'une quote part du salaire de la technicienne mise à notre disposition par la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux. Le reste, 3000 €, ce sont les dépenses de matériel et de prestations nécessaires au service.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- 1 400 € de déficit d'investissement reporté
- 600 € pour du matériel éventuel

Recettes

- 1 300 € proviennent du virement de la section de fonctionnement
- 700 € de l'amortissement du logiciel (sur deux ans)

Par un vote à main levée par huit voix pour, une abstention (Jean-Pierre BOCHER) deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2011, tel qu'il lui est présenté.**

6 – OUVERTURE DU CAMPING

Le maire propose à l'assemblée comme date d'ouverture du camping municipal le 1^{er} juin 2011 au 12 septembre 2011.

Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Approuve l'ouverture du camping municipal du 1^{er} juin 2011 au 12 septembre 2011.**

Marie-Odile BOCHER montre sa satisfaction en apprenant cette décision, estimant que cette ouverture va satisfaire de nombreux intéressés.

Michèle LE COR demande s'il est prévu un accès à l'électricité pour les saisonniers.

Le maire répond que pour le moment le camping n'est pas équipé pour répondre à ce besoin.

7 – RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER

Le maire propose le recrutement de personnel supplémentaire pour renforcer l'équipe pendant la saison estivale. Les postes concernés par cette mesure sont les suivants :

- Le camping municipal
- Les ports communaux
- Et les services techniques pour la collecte des ordures ménagères, les espaces verts et la propreté de l'île.

Marie-Odile demande si la personne qui sera recrutée pour s'occuper des ports interviendra sur les deux sites ?

Le maire répond que la surveillance se portera sur les deux comme de coutume. Il fait remarquer que qu'en 2010, ce service avait été assuré par les agents du service technique.

Alain LOUAIL suggère de provisionner un demi poste supplémentaire afin de s'occuper du cinéma si besoin était.

Jean-Luc LE PACHE indique qu'il est possible de prévoir un poste supplémentaire sans pour autant être obligé de recruter.

Marie-Odile BOCHER propose de privilégier le recrutement de personnel bréhatin.

Le maire répond que conformément à la réglementation, la commune doit déclarer les postes à pourvoir et à examiner toutes les candidatures.

Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le maire à recruter le personnel saisonnier ci-après désigné :

- 1 gardien des ports communaux, recruté à temps complet (35H/hebdo) chargé de l'accueil, de la propreté et de la régie des ports communaux. L'agent sera rémunéré sur la base de :
Indice brut : 297 - indice majoré : 292
- 1 agent technique territorial, recruté à temps non complet (17h50) chargé de la régie du cinéma. L'agent sera rémunéré sur la base de :
Indice brut : 297 - indice majoré : 292
- 1 agents techniques territoriaux, recrutés à temps complet (35h/hebdo) qui seront chargés du ramassage des ordures ménagères de l'entretien des espaces verts, du tennis. Ces agents seront rémunérés sur la base de :
Indice brut : 297 - indice majoré : 292
- 1 gardien de camping, recruté à temps complet (35h/hebdo) qui sera chargé de l'accueil, de la propreté et de la régie du camping. L'agent sera rémunéré sur la base de :
Indice brut : 303 - indice majoré : 295

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire informe l'assemblée de la modification de la grille des effectifs pour faire suite aux différentes promotions internes des agents communaux.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création de quatre emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 8 novembre 2008

Le maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois suivant les avancements de grade en catégorie C de trois agents techniques et de la promotion interne d'un agent de maîtrise. Cette modification consiste en :

- la suppression de 2 emplois d'adjoint technique, 2ème classe à temps complet et 1 emploi d'adjoint technique, 2ème classe à temps non complet (14 h/hebdomadaires).
- la création de 2 emplois d'adjoint technique 1ère classe à temps complet et 1 emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps non complet (14h/hebdomadaires)
- la création d'un technicien territorial à temps complet

Par un vote à main levée par dix voix pour, Marie-Odile BOCHER s'étant abstenue, le conseil municipal décide d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 16 avril 2011

EMPLOIS PERMANENTS – NOUVELLE GRILLE DES EFFECTIFS

Emplois créés non pourvus		Emplois créés et pourvus	
Attaché territorial	1	Rédacteur territorial	1
Agent de maîtrise territorial	1	Technicien territorial	1
Garde-champêtre	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2
		Adjoints techniques 1 ^{ère} classe	4
		Adjoints techniques 2 ^{ème} classe	3
		Agent de police municipale	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget : chapitre 012 - articles 6332, 6336, 6411, 6451, 6453, 6455,

9 – URBANISME – DECLARATION PREALABLE

Le maire demande l'autorisation de déposer auprès de D.D.T.M., une déclaration préalable de travaux pour édifier un mur de clôture entre la propriété ANSELIN/GASPARD et la future caserne des pompiers.

Il indique que conformément à l'accord entre les propriétaires et la commune, (cf. CM du 29/09/07 et 27/03/10) ce mur sera élevé pour délimiter les deux parcelles cadastrées en section AC n°402 et AC n°341 et se ra construit en maçonnerie locale (parpaings enduit).

Jean-Pierre BOCHER fait remarquer qu'un accord avait été conclu entre les propriétaires, ANSELIN/GASPARD et la commune stipulant que le mur serait à la charge de la collectivité.

Par un vote à main levée par neuf voix pour, une abstention (Alain LOUAIL) et une voix contre (Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Autorise le maire à déposer auprès de l'équipement la déclaration préalable de travaux, relative à la construction d'un mur de clôture en parpaings, en limite de la propriété ANSELIN/GASPARD et de la future caserne des pompiers.**

10- DELIMITATION DE L'AGGLOMERATION

Le maire présente le nouveau projet d'arrêté qui consiste à délimiter l'agglomération de la commune. Elle sera définie de la façon suivante :

- Sur la RD 104 : la totalité de la route départementale (île Nord et île Sud)
- Sur la voirie communale : la totalité des voies (îles Nord et île Sud)

Le maire fait remarquer que cette mesure consiste à obtenir la compétence de police qu'il pourra exercer dorénavant sur l'ensemble du territoire.

Des panneaux apposés par le Conseil général matérialiseront l'agglomération. Ils seront installés sur les sites suivants :

- un à l'entrée du Port Clos
- et l'autre à la sortie au Paradis Rose.

Le maire remercie Jean-Luc LE PACHE et Maria CARO, pour leur contribution à l'établissement des budgets primitifs.

11- QUESTION DIVERSES

• **Cotisation VIGIPOL**

Le maire soumet à l'assemblée pour rectification la demande de cotisation pour VIGIPOL. Il signale que celle-ci sera basée sur la population recalculée de 2010, soit 455 habitants. En conséquence, le nouveau montant de la cotisation pour 2011 s'élèvera à 91 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide de verser à VIGIPOL, la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève à la somme de 91 €.

• **Opposition au vote des budgets :**

Marie-Odile BOCHER s'explique sur sa décision de ne pas voter les budgets primitifs de l'année 2011. Elle estime n'avoir pas été entendue sur les observations qui ont été soulevées par elle.

Elle demande pourquoi il n'y a pas eu de compte rendu après la réunion qui a eu lieu avec la direction de l'hôpital portant sur un protocole pour le transport des malades. Elle fait remarquer qu'il y a encore des transports qui ne sont pas assurés par la commune et qui sont au-delà des horaires de travail des agents.

Le maire répond que le protocole a été établi et qu'il a été adressé à l'hôpital comme prévu pour y être complété. La commune attend toujours ledit document pour régularisation.

Il précise que la commune met un point d'honneur à assurer tous les transports des personnes dès lors qu'elle est prévenue à l'avance et ce même en dehors des heures de travail des agents.

Marie-Odile BOCHER indique qu'il est très difficile de prévenir à l'avance notamment dans le cadre de sorties d'hôpital qui ne sont pas toujours prévues.

Le maire détaille les dispositions très concrètes qui ont été prises. Il demande qu'on lui précise, hors conseil pour des raisons de confidentialité, le cas où la commune n'aurait pas répondu à une demande.

Alain LOUAIL suggère une solution pour pallier cette carence. Il propose une sorte d'astreinte au sein des élus pour effectuer ce transport.

Brigitte CAZENAVE approuve cette proposition qu'elle considère intéressante.

Le maire précise que la commune met tout en œuvre pour que ce service soit maintenu et amélioré si nécessaire. Il trouve également l'idée d'Alain LOUAIL intéressante. Il suggère qu'elle soit approfondie en commission qui lui soumettra ainsi des propositions.

• **Eclairage extérieur du cabinet médical**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer à nouveau que l'éclairage extérieur de chez le médecin ne fonctionne toujours pas et cela pose des problèmes lors des interventions par les pompiers.

Le maire indique qu'il va le signaler au service technique.

- **Poubelles**

Marie-Odile BOCHER informe l'assemblée que le ramassage des poubelles n'est pas toujours respecté. Elle indique que celles-ci n'ont pas été ramassées les jours indiqués et que des ordures sont posées à même le sol derrière les toilettes de la place du Bourg. Elle demande des poubelles supplémentaires sur ces sites stratégiques.

Le maire indique que Josette ALICE a répertorié l'ensemble des poubelles et vérifié leur état. Il s'interroge pour savoir s'il faut rajouter d'autres poubelles ou bien inciter les gens à rapporter leurs ordures sur le continent. Il déplore l'incivisme de certains usagers qui ne respectent ni la collecte ni le tri malgré les informations diffusées à ce sujet.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que d'après une étude réalisée par le professeur Louis BRIGAND, géographe à l'Université de Bretagne Occidentale et spécialiste des îles, le constat est le suivant : plus il y a des conteneurs, plus il y a d'ordures et plus il faut de poubelles. Les tonnages augmentent et les problèmes liés à leur traitement aussi. La solution préconisée est d'inciter les promeneurs à la journée à ramener leurs déchets.

Le maire souligne qu'il faudrait peut-être aménager les lieux, pour éviter ces désagréments et que les sites soient moins visibles des passants.

Marie-Odile BOCHER, fait remarquer que le Bourg est un endroit particulier avec beaucoup de commerçants qui ne disposent pas de poubelles individuelles.

Le maire indique qu'il allait étudier la possibilité de rajouter d'autres contenants.

- **Installation de bancs au Port Clos**

Marie-Odile BOCHER rappelle sa demande d'installer un banc au Port Clos, souhait émis par les personnes âgées.

Le maire répond qu'il va s'occuper de ce sujet dès lundi avec le service technique.

- **Mur du cimetière**

Marie-Odile BOCHER fait observer que le mur du cimetière a été refait sauf sur la partie du dessus. Elle demande s'il est prévu de le terminer.

Le maire répond affirmativement.

- **Ouverture de la déchetterie**

Marie-Odile BOCHER demande des horaires d'ouverture de la déchetterie élargis pour les professionnels.

Le maire répond que pour l'instant il n'est pas prévu d'élargir ces horaires. Il faudra attendre la fin des travaux de la déchetterie pour organiser le cas échéant de nouveaux horaires.

- **Délégation du service public – exploitation de la barge**

Alain LOUAIL rappelle qu'il y a actuellement un appel d'offre pour la délégation de l'exploitation de la barge. Il suggère que la commune propose sa candidature.

Le maire indique que le temps manque pour pouvoir répondre à cet appel à candidature, même si ce n'est qu'une première étape, le sujet étant trop important.

- **Véhicule électrique**

Alain LOUAIL demande des nouvelles du contentieux relatif au véhicule électrique de M. LABUSQUIERE.

Le maire indique que la commune a perdu le procès et qu'elle a été obligée d'accepter le véhicule électrique.

Toutefois, il précise que M. LABUSQUIERE, malgré différents rappels, n'a pas expédié à la commune, l'imprimé justifiant le retour de son véhicule sur le continent.

Il informe d'autre part qu'une nouvelle procédure est en cours et qu'elle porte sur une demande d'indemnisation pour perte d'exploitation de l'entreprise.

Alain LOUAIL demande quel est le nombre de véhicules électriques roulant sur l'île. Il suggère une discussion afin de traiter à nouveau le sujet des véhicules électriques.

Le maire répond qu'actuellement il y a trois véhicules électriques qui roulent sur le territoire de la commune. Il propose que le sujet des véhicules électriques soit discuté en commission de circulation.

Jean-Luc LE PACHE rappelle que le conseil municipal a adopté l'an passé une politique de circulation dans laquelle ces véhicules sont évoqués.

Le maire précise que l'arrêté municipal relatif à l'entrée des véhicules sur le territoire de la commune est toujours en cours de validité et a été par ailleurs confirmé par le Préfet.

Alain LOUAIL quitte l'assemblée à 17 h 20

Après le départ d'Alain LOUAIL le débat se poursuit sur la question de la DSP pour l'exploitation de la barge.

Jean-Pierre BOCHER indique qu'il n'est pas possible pour la commune de répondre actuellement à l'appel à candidature pour l'exploitation de la barge, le délai étant trop court.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que le projet est important mais que la commune a déjà du mal à traiter les dossiers dont elle a la charge.

- **Matériel de cantine**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer qu'il manque du matériel à la cantine (assiettes, verres etc.) Elle rappelle que l'agent chargé du service l'avait déjà signalé. Elle se propose de s'occuper de faire l'acquisition nécessaire.

Elle demande également au maire la permission de venir le voir pour toute question concernant le domaine technique.

Le maire répond qu'elle a l'autorisation pour faire les achats nécessaires au bon fonctionnement du service et qu'elle peut le solliciter sur les questions techniques.

- **Produits ménagers**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer qu'il manque des produits ménagers sollicités par l'agent chargé du service.

Le maire précise qu'il a été répondu à l'agent que la commune disposait des produits nécessaires au bon entretien des locaux. En revanche, les produits demandés n'étaient pas conformes à la réglementation.

- **Terrain multisports**

Michèle LE COR demande où en est le projet de terrain multisports. Elle indique que d'après le responsable technique, il est possible de faire un terrain multisports tout en conservant le revêtement des terrains de tennis.

Jean-Luc LE PACHE a proposé comme solutions deux sites potentiels : le square du jardin de Libération et un terrain derrière la future caserne des pompiers.

Le maire indique qu'après consultation des services de la DDTM, le terrain derrière la caserne pourrait convenir pour des projets d'intérêt public. Quant au square comme il serait plus compliqué d'en modifier la nature car il se trouve en site classé.

Le maire indique qu'Alain LOUAIL est allé voir Mme AMELINE à la DDTM et propose que l'on interroge Alain LOUAIL pour connaître le résultat de cette entrevue.

Il indique qu'il a pensé à un autre site pouvant convenir éventuellement à cette installation. Il s'agit d'un terrain situé en face du terrain de sports, sur la route de St Michel. Il est par conséquent plus proche des installations sportives.

- **Attribution des badges pour le parking de l'Arcouest**

Michèle LE COR demande comment sont distribués les badges permettant le stationnement sur le parking de l'Arcouest ?

Le maire rappelle que la Commune de Ploubazlanec attribue chaque année à Bréhat un certain nombre de badges. Ce nombre peut varier d'une année à l'autre. Ce dispositif variable s'impose à la commune et en rend la gestion plus difficile.

La commune dispose également de macarons autorisant le stationnement sur le parking en herbe. L'ensemble de ces mesures permet à tous de garer son véhicule à l'Arcouest. Néanmoins, quelques soient les mesures qui seront prises, il sera toujours difficile de contenter tout le monde.

Le maire déplore et condamne le comportement outrancier d'une personne insatisfaite venue insulter le personnel communal.

- **Système d'épuration**

Brigitte CAZENAVE demande s'il y a une modification en matière de réglementation pour permettre l'installation de nouveaux systèmes d'épurations pour les assainissements non collectifs.

Le maire indique que dans le cadre du Grenelle d'environnement, différents procédés ont été agréés notamment les micro-stations.